

# CATALOGUE DES INTERVENTIONS

Version 21-02-19

Le syndicat départemental d'aménagement et d'ingénierie apporte son expertise dans de nombreux champs de compétence : une aide technique, administrative, financière, juridique appliquée à tous les domaines de la vie de la commune, qu'il s'agisse d'aménagement du territoire, de constructions ou équipements publics, de gestion du domaine public ou de gestion foncière, d'entretien des patrimoines historiques, ouvrages d'art, routier, ou bien encore de technologies de l'information et de la communication...etc.

Le syndicat est capable de mobiliser des équipes pluridisciplinaires avec architectes, ingénieurs, techniciens, juristes, spécialistes des marchés... disposant d'une grande expérience tant dans la gestion d'opérations courantes que dans la réalisation de grands travaux.

Du simple conseil à l'expertise d'un problème particulier, en passant par le suivi de travaux ponctuels ou l'accompagnement complet sur une opération plus complexe, le syndicat apporte son aide au travers de deux modes d'intervention possibles : le « forfait-conseil » ou « l'intervention conventionnée ».

## LE FORFAIT CONSEIL

L'adhésion au syndicat permet de bénéficier d'un ensemble de prestations de conseil qui sont délivrées en échange du versement de la cotisation annuelle.

Chaque membre du syndicat peut ainsi faire appel à ces prestations de conseil, dans la limite de quatre journées d'intervention par an, soit 32h.

Le conseil peut porter sur le champ technique ou administratif comme financier.

Au-delà de simples réponses aux demandes téléphoniques, l'intervention peut prendre la forme d'une rencontre en réunion ou sur le terrain, avec production d'un compte-rendu détaillé précisant les préconisations apportées sur les suites qui peuvent être données à l'affaire.

Dans les domaines de gestion (gestion du domaine public, classement de la voirie, gestion foncière...) un conseil ponctuel peut être apporté en termes de méthode, sans pour autant prendre en charge la rédaction ou la préparation des actes.



Pour engager la réflexion sur un projet plus important, l'intervention consiste, après plusieurs échanges, à produire une notice diagnostic permettant de situer les enjeux, les modalités d'organisation de la maîtrise d'ouvrage, les possibilités de financement, la nécessité éventuelle de passer par un diagnostic plus étendu...

Si le maître d'ouvrage décide d'aller plus loin dans son projet avec l'accompagnement du SDAIL, il peut alors faire appel à une « intervention conventionnée ».

## **L'INTERVENTION CONVENTIONNEE**

Une convention est proposée au maître d'ouvrage dès que l'opération qu'il envisage exige des moyens d'analyse spécifiques ou un temps d'intervention trop long pour entrer dans le forfait.

La convention définit précisément les conditions de réalisation, le contenu de l'intervention, les moyens engagés, les livrables ainsi que la contribution financière attendue du maître d'ouvrage au titre de participation aux frais engagés par le SDAIL.

Les interventions conventionnées permettent de répondre de façon complète à des demandes très diverses :

- des expertises ponctuelles afin de caractériser l'état d'un ouvrage ou d'une chaussée, évaluer la sensibilité d'un milieu, anticiper des problèmes de procédures, intervenir dans le domaine foncier...
- de l'assistance à maîtrise d'ouvrage aux différents stades de réalisation d'une opération d'aménagement, qu'il s'agisse de construire un équipement, de restaurer un ouvrage d'art ou un monument historique, d'aménager une traverse ou un espace public... L'objectif principal est alors d'aider au recrutement du maître d'œuvre,
- ou encore pour un appui dans la définition d'une politique sectorielle et sa traduction sous la forme d'une programmation pluriannuelle de travaux, dans des domaines comme le bâti vacant, les ouvrages d'art, l'entretien routier, l'accessibilité, la gestion des espaces naturels...

Les fiches suivantes détaillent ce que peut être le contenu des différents types d'interventions conventionnées :

- les expertises ponctuelles,
- l'assistance à la réalisation d'opérations de taille restreinte,
- la conduite d'opérations de taille importante,
- la définition d'une programmation.

**EXPERTISE PONCTUELLE**

Le syndicat est en mesure d'apporter au maître d'ouvrage diverses expertises ponctuelles entrant dans les compétences de ses services, permettant de caractériser l'état d'un ouvrage ou d'une chaussée, d'évaluer la sensibilité d'un milieu, d'intervenir dans le domaine foncier...etc.

<b>Intervention</b>	<b>Contenu</b>
- Mesures de trafic et de vitesse	L'objectif de cette intervention est de fournir au maître d'ouvrage des éléments objectifs de connaissance de la circulation. La mission comprend la pose d'un compteur routier de trafic et de vitesse pendant 8 jours et l'interprétation des résultats. Elle se conclut par la production des éléments détaillés des mesures et une synthèse des résultats ainsi qu'une analyse adaptée au site.
- Appui technique du laboratoire routier	L'objectif est de fournir un avis technique sur l'état d'une chaussée, s'appuyant sur la réalisation d'essais normalisés. La mission comprend la réalisation de mesures et/ou d'essais, la fourniture des résultats accompagnée d'une interprétation et d'un avis technique.
- Classement de voiries	L'objectif est d'aider le gestionnaire à avoir une bonne connaissance de son patrimoine et des obligations qui s'y rattachent. La mission comprend la réalisation de la cartographie, la fourniture de tous les outils nécessaires et le suivi de l'ensemble de la procédure. .
- Visite d'inspection des ouvrages d'art	L'objectif est d'assister le maître d'ouvrage afin de diagnostiquer l'état d'un ouvrage d'art sur le réseau routier communal. La visite consiste à inspecter l'ensemble des parties de l'ouvrage afin d'en vérifier l'état et l'évolution.  L'intervention se traduit par la production d'un document rendant compte de l'état des différentes parties de l'ouvrage, accompagné de photos. Ce document comprend une appréciation de synthèse et éventuellement des recommandations. Elle ne comprend pas à ce stade de définition de travaux de réparation. Pré-requis : que l'ouvrage ait été nettoyé, débarrassé de la végétation, pour en permettre l'accès et l'inspection des différentes parties.
- Expertise naturaliste	L'objectif est d'aider le maître d'ouvrage à gérer les éventuels impacts de son projet sur les milieux naturels.  La mission consiste en une pré-expertise naturaliste permettant d'identifier les habitats en place et les enjeux soupçonnés.  En fonction des enjeux présents, la prestation peut se poursuivre par la rédaction du cahier des charges pour pouvoir commander les expertises naturalistes complémentaires à engager au titre des procédures (notice d'incidence Natura 2000, étude d'impact).  Un accompagnement sur les procédures (CNP, DREAL) est également possible, allant de la simple indication des procédures jusqu'à l'appui à la réalisation des dossiers (validation de la qualité des études, relations avec la DREAL...).
- Expertise Loi sur l'eau	L'objectif est d'aider le maître d'ouvrage à gérer les éventuels impacts de son projet sur l'eau et les milieux aquatiques.  L'intervention comprend un conseil sur les procédures auxquelles les aménagements projetés sont susceptibles d'être soumis.  En fonction des enjeux présents, la prestation peut se poursuivre par la rédaction du cahier des charges pour pouvoir commander les études complémentaires éventuellement nécessaires.

Ces interventions font l'objet, après acceptation de la proposition, d'une convention définissant précisément les conditions de réalisation.

<p>- Gestion de la ressource en eau</p>	<p>L'objectif est de permettre aux élus de connaître l'état et la valeur de leur ressource en eau et de leur donner les moyens de la protéger dans le cadre réglementaire des périmètres de protection.</p> <p>L'intervention consiste en un premier diagnostic de la ressource, sur la base des données bibliographiques et d'une reconnaissance visuelle du terrain.</p> <p>Dans le cas d'un captage AEP non listé au schéma départemental et en fonction des enjeux, la mission peut se poursuivre par la rédaction d'un cahier des charges pour recruter un bureau d'étude afin de réaliser le périmètre de protection régalién.</p>
<p>- Appui action foncière</p>	<p>L'objectif est d'apporter au maître d'ouvrage un appui pour la réalisation d'une action localisée ayant trait à la gestion foncière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la recherche de propriétaires,</li> <li>• l'assistance lors de négociations en vue d'acquisitions amiables,</li> <li>• le suivi de procédures dans le cadre de projets nécessitant une concertation ou une expropriation suite à déclaration d'utilité publique,</li> <li>• le suivi de procédures d'expropriation judiciaire,</li> <li>• le suivi de procédures de classement ou déclassement...</li> </ul> <p>L'intervention comprend les déplacements sur le site, la préparation des documents de saisine des services fiscaux, le suivi de procédure et des délais pour alerte auprès du maître d'ouvrage.</p> <p>Elle ne comprend pas la rédaction d'actes de vente en la forme administrative, ni la rédaction des délibérations mais la fourniture de modèles et d'explications sur la manière de procéder.</p>
<p>- Adressage</p>	<p>L'objectif est d'apporter à chaque maître d'ouvrage un appui dans la création d'adresses normées pour une meilleure identification du territoire auprès des usagers et des opérateurs (qu'ils soient publics ou privés), que ce soit pour le e-commerce, le développement des réseaux (notamment la fibre), la navigation GPS ...</p> <p>L'intervention comprend quatre étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la réalisation d'un état des lieux</li> <li>• la validation du nommage des voies</li> <li>• la numérotation des voies</li> <li>• l'information et l'envoi des données aux partenaires</li> </ul> <p>L'assistance SDAIL ne comprend pas ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'expédition des courriers d'information aux administrés</li> <li>• le recrutement d'une entreprise pour la création, la pose des plaques et des numéros</li> <li>• l'ensemble des tâches nécessaires à la mise à jour ultérieure des données sur la base d'adressage nationale ou tout autre support (renommage des voies, nouvelle voie, nouvelle habitation). Le cas échéant, ce type de prestation pourra faire l'objet d'une nouvelle convention.</li> </ul>
<p>- Appui à la gestion de données cartographiques</p>	<p>L'intervention peut comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la création de bases de données géographiques et leur mise à jour (réseaux, cadastre, photo aérienne, données diverses...),</li> <li>• l'édition de cartes compilant plusieurs données pour des besoins de diagnostic de territoires,</li> <li>• la maintenance de services web carto, comme par exemple un outil de mise à jour des plans des réseaux d'eau potable depuis une tablette sur le terrain,</li> <li>• la réalisation de photographies et de films avec un drone...</li> </ul>
<p>- Appui dans la mise en œuvre et/ou la gestion de ressources informatiques</p>	<p>L'objectif est d'aider le maître d'ouvrage à gérer les éventuels impacts de son projet de mise en œuvre, de maintenance ou d'exploitation, de diverses ressources (réseau informatique, filaire ou sans fils, infrastructure serveurs physiques ou virtuels, infrastructure téléphonique traditionnelle ou IP, parc de postes de travail et / ou de systèmes d'impression, applications informatiques, gestion de sites web).</p> <p>La mission comprend la réalisation d'un état des lieux de l'existant, la formalisation du besoin du maître d'ouvrage, la proposition de scénarii d'évolution avec analyse d'impact sur l'existant.</p>

Ces interventions font l'objet, après acceptation de la proposition, d'une convention définissant précisément les conditions de réalisation.

<p>- Audit sécurité des systèmes d'information et accompagnement à la mise en conformité</p>	<p>L'objectif de cette mission est d'améliorer la disponibilité, la confidentialité et l'intégrité des systèmes d'information et des données numériques.</p> <p><b>La première phase</b> consiste à faire un état des lieux de tout ou partie des éléments de la chaîne de sécurité des systèmes d'informations (sauvegarde, antivirus, pare feu, anti spam, gestion des habilitations et des accès, électricité, ...). Sur la base de cet audit un rapport détaillé permet de mettre en exergue les écarts en comparaison des bonnes pratiques. Pour chaque écart une suggestion pragmatique de mise en conformité sera formalisée.</p> <p><b>La seconde phase</b> peut consister, sur la base des conclusions de l'audit et selon la volonté du maître d'ouvrage à réaliser un accompagnement à la mise en conformité.</p> <p>Sur la durée, afin de garantir le maintien d'un bon niveau de sécurité face à l'évolution des menaces, et pour prendre en considération les aspects sécurité dans le cadre des nouveaux projets informatique, il est préconisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un suivi annuel à minima du respect des fondamentaux de sécurité des systèmes d'information ;</li> <li>• un accompagnement à l'évaluation des risques et à la réduction des risques dans le cadre des nouveaux projets.</li> </ul>
<p>- Ingénierie financière</p>	<p>L'objectif est de proposer au maître d'ouvrage un montage financier permettant d'optimiser les conditions de réalisation de son projet.</p> <p>Il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'informer le maître d'ouvrage sur les financements possibles pour le projet, de l'aider à la constitution des dossiers de demande de subvention ou conventions et d'assurer un lien avec les partenaires financiers jusqu'à obtention des financements</li> <li>• d'aider le maître d'ouvrage à analyser sa situation financière au regard notamment des besoins d'investissement identifiés.</li> </ul>
<p>- Monuments historiques</p>	<p>L'objectif de cette intervention est d'accompagner le maître d'ouvrage dans une première approche d'un chantier de restauration d'un patrimoine historique bâti, protégé ou non.</p> <p>La mission peut comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'apport d'une synthèse de la connaissance recensée du monument.</li> <li>• la visite du monument avec le maître d'ouvrage pour comprendre la problématique apparue et la volonté du maître d'ouvrage.</li> <li>• l'aide à la définition ou à la précision du besoin du maître d'ouvrage.</li> <li>• l'analyse rapide de la protection légale du monument avec ses conséquences urbanistiques et les obligations réglementaires d'intervention, notamment le recours à une maîtrise d'œuvre spécifique, à des matériaux ou à des savoir-faire traditionnels.</li> <li>• la présentation des modalités du contrôle scientifique assuré tout au long de l'opération par un service de la DRAC (conservation régionale ou service départemental d'architecture).</li> <li>• la présentation des différents dispositifs d'aides mobilisables et de la procédure de guichet unique instituée dans le département par convention avec la direction régionale des affaires culturelles (DRAC).</li> <li>• l'approche sommaire de phasage et de planification d'une opération.</li> <li>• la présentation des services pouvant être apportés par le SDAIL pour le recrutement d'un maître d'œuvre.</li> </ul>
<p>- 1% culturel / aide au recrutement d'artistes</p>	<p>L'objectif de cette intervention est d'accompagner le maître d'ouvrage dans une démarche visant à lancer une consultation pour confier une mission à un artiste dans le cadre du 1% culturel ou bien de faire appel à des artistes pour mettre en œuvre un projet culturel d'une collectivité dans le cadre d'un concours.</p> <p>La mission comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la présentation de la démarche et des différentes procédures possibles en lien avec DRAC</li> <li>• l'appui à la définition du programme</li> <li>• la production du cahier des charges et des pièces administratives et techniques de la consultation à partir des éléments du programme.</li> <li>• l'aide à la composition du jury (proposer des noms d'artistes ou de personnes qualifiées à la commune, prendre contact avec ces personnes)</li> <li>• la participation aux réunions organisées par la maîtrise d'ouvrage (présentation du cahier des charges et de la procédure au comité de pilotage constitué par la commune, animation des réunions avec le jury)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• la rédaction du rapport d'analyse des offres : prise en compte des offres avec conseils pour l'application des pourcentages et des critères de jugement des offres, dans le sens de la transparence et de la traçabilité des choix.</li> <li>• l'aide à l'établissement, la vérification, la notification de tous actes nécessaires à l'exécution du marché et à la bonne fin du contrat passé avec le ou les artistes</li> <li>• le suivi du respect des délais</li> <li>• les propositions de solutions lors de différends éventuels.</li> </ul>
<p>- Expertise Archéologique</p>	<p>L'objectif de cette intervention est d'accompagner le maître d'ouvrage dans la prise en compte de la dimension archéologique dans tout projet d'aménagement conduisant à affouiller le sol sur plus de 50 cm de profondeur.</p> <p>La mission peut comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'évaluation du risque archéologique par référence à la carte archéologique du Lot et les connaissances bibliographiques.</li> <li>• la description des procédures en matière d'archéologie préventive</li> <li>• la présentation des rôles des intervenants en ce domaine (Etat avec le contrôle scientifique assuré tout au long de l'opération par le service régional d'archéologie (DRAC) et la cellule départementale d'archéologie).</li> <li>• l'assistance dans la rédaction des déclarations et des demandes de diagnostic.</li> <li>• l'approche sommaire de phasage et de planification de l'intervention archéologique au sein du calendrier de l'opération.</li> </ul>

*Ces interventions font l'objet, après acceptation de la proposition, d'une convention définissant précisément les conditions de réalisation.*

**ASSISTANCE A LA REALISATION  
 D'UNE OPERATION DE TAILLE  
 REDUITE (<50K€ ttc)**

Le syndicat est en mesure d'assister le maître d'ouvrage aux différents stades de réalisation d'une opération d'aménagement, qu'il s'agisse de construire un équipement, de restaurer un ouvrage d'art ou un monument historique, de réaliser des travaux routiers, d'aménager une traverse ou un espace public...etc.

Pour une opération de taille réduite, le maître d'ouvrage pourra obtenir une assistance pour accompagner sa maîtrise d'œuvre interne (préciser le diagnostic puis le programme, organiser la consultation et suivre enfin l'exécution des marchés et les travaux).

<b>Intervention</b>	<b>Contenu</b>
<p>- Assistance dans l'expression du besoin</p>	<p>L'objectif est d'assister le maître d'ouvrage dans l'analyse du besoin, en termes d'objectifs, de contraintes et d'environnement, de fonctions, de dimensionnement, d'évolution dans le temps.</p> <p>L'intervention comprend un état des lieux et bilan de l'existant puis l'analyse du besoin.</p> <p>Elle permet de formaliser l'ensemble du diagnostic fait par le maître d'ouvrage.</p> <p>Cette phase permet d'orienter ensuite le maître d'ouvrage vers les interlocuteurs nécessaires à la réalisation du projet (gestionnaire de la voirie, des réseaux...), d'organiser le travail en précisant le rôle et les attributions de chacun, de recueillir les avis de ces acteurs.</p> <p>Elle ne comprend pas à ce stade, notamment en matière de voirie et ouvrage d'art, de recherche de solutions. Par contre, pour affiner le diagnostic technique, il peut être nécessaire de réaliser des expertises complémentaires telles que relevés, sondages, analyses laboratoire, comptages routiers, ...</p>
<p>- Elaboration des éléments de programme</p>	<p>L'objectif est d'aider le maître d'ouvrage à préciser sa solution et de décider de la suite à donner.</p> <p>L'intervention se traduit par la mise en forme d'une ou plusieurs solutions, accompagnée d'estimations financières, puis par la production d'un document rappelant l'état des lieux, le besoin et les solutions.</p> <p>Le programme formalise le scénario retenu par le maître d'ouvrage, fixe l'enveloppe financière prévisionnelle, et précise, s'il y a lieu, le phasage et les tranches conditionnelles.</p> <p>La mission peut éventuellement comprendre l'élaboration des différents dossiers nécessaires à l'obtention des autorisations de réaliser les travaux (au titre de la loi sur l'eau, de la protection des espèces ...).</p>
<p>- Préparation d'une consultation</p>	<p><i>Prérequis : disposer des éléments de programme</i></p> <p>L'objectif est de permettre au maître d'ouvrage d'attribuer les travaux</p> <p>Il s'agit d'aider le maître d'ouvrage à produire les pièces administratives et techniques du marché, d'aider à la sélection des candidats ou des entreprises, d'assister pour la transparence et pour la traçabilité des choix.</p>

<p>- Assistance administrative à la gestion des marchés</p>	<p>L'objectif de cette intervention est d'assurer un suivi des différents marchés et conventions passés.</p> <p>Elle comprend une aide à l'établissement des ordres de service ou des décisions et à leur notification, une assistance pour la bonne fin des contrats, avenants, réception, DGD, avec la proposition éventuelle de mise en œuvre de mesures coercitives d'exécution des marchés, avec un suivi du respect des délais.</p>
<p>- Préparation et suivi de la réalisation des travaux</p>	<p><i>Pré-requis : avoir élaboré un marché en bonne et due forme.</i></p> <p>L'objectif est d'assister le maître d'ouvrage concernant les spécificités techniques de l'opération, pour la prise de décision.</p> <p>L'intervention comprend la préparation de la réalisation du chantier, le suivi et le contrôle de la bonne exécution des travaux.</p> <p>Elle se traduit par la tenue de réunions et de visites du chantier, la rédaction de compte-rendu, de rapports et de constats jusqu'à la livraison et au bon achèvement des ouvrages.</p> <p>Elle peut inclure, selon les domaines, la proposition des arrêtés de circulation nécessaires, ou des prestations d'« appui technique du laboratoire » pour la réalisation d'essais de contrôle et/ou de conformité... etc.</p>

*Ces interventions font l'objet, après acceptation de la proposition, d'une convention définissant précisément les conditions de réalisation.*



CONDUITE D'UNE OPERATION DE  
TAILLE IMPORTANTE (> 50 k€ ttc)

Le syndicat est en mesure d'assister le maître d'ouvrage aux différents stades de réalisation d'une opération d'aménagement, qu'il s'agisse de construire un équipement, de restaurer un ouvrage d'art ou un monument historique, de réaliser des travaux routiers, d'aménager une traverse ou un espace public...etc.

Pour une opération de taille importante, le maître d'ouvrage pourra obtenir ponctuellement une assistance à chaque étape décrite ci-dessous, ou bien demander une mission globale d' « assistance à maîtrise d'ouvrage » regroupant ces différentes phases.

Intervention	Contenu
<p>- Assistance dans l'expression des besoins</p>	<p>L'objectif est d'assister le maître d'ouvrage à exprimer ses besoins en termes d'objectifs, de contraintes et d'environnement, de fonctions, de dimensionnement, d'évolution dans le temps...</p> <p>La mission passe par un état des lieux et bilan de l'existant, puis par l'analyse du besoin. L'expression du besoin prend la forme d'un <b>préprogramme</b>, avec une première évaluation d'enveloppe financière et un calendrier prévisionnel, mais pouvant comprendre également des éléments de faisabilité du projet, la comparaison d'ébauches de scénarios...</p> <p>Cette phase permet d'orienter le maître d'ouvrage vers les interlocuteurs nécessaires à la réalisation du projet (gestionnaire de la voirie, des réseaux...) afin de préciser les faisabilités.</p>
<p>- Etudes de faisabilité</p>	<p><i>Pré-requis : disposer d'un préprogramme</i></p> <p>L'objectif est de vérifier et préciser l'existence d'une solution adaptée.</p> <p>La complexité du projet peut imposer d'analyser la faisabilité économique, juridique, organisationnelle, technique et environnementale de l'opération, par une évaluation des impacts et risques à court et à moyen termes.</p> <p>Il s'agit d'aider le maître d'ouvrage à s'organiser en fonction du projet, en l'éclairant sur les conséquences des choix qui s'offrent à lui.</p> <p>L'étude se traduit par la proposition <b>d'un scénario</b> qui permet de préciser l'attente du maître d'ouvrage sur la suite à donner.</p>
<p>- Elaboration du programme</p>	<p><i>Prérequis : disposer d'un préprogramme et le cas échéant d'une étude de faisabilité</i></p> <p>Les objectifs de cette étape sont d'identifier l'ensemble des acteurs dont le maître d'ouvrage aura besoin, d'organiser le travail en précisant le rôle et les attributions de chacun, de recueillir les avis de ces acteurs, d'identifier les premiers enjeux et d'assurer le démarrage de la démarche de projet en cadrant la commande (études et, au besoin, investigations complémentaires à effectuer pour définir par exemple les contraintes).</p> <p>Le programme prend la forme <b>d'une étude</b> qui comprend un état des lieux, un diagnostic identifiant les problèmes et les hypothèses d'action, ainsi que les orientations d'aménagement (objectifs qualitatifs et quantitatifs).</p> <p>Le programme fixe une l'enveloppe financière prévisionnelle, en précisant, s'il y a lieu, le phasage et les tranches conditionnelles. Ce document définit la commande à passer en direction du maître d'œuvre (ou autre prestataire).</p>

<p>- Montage financier</p>	<p><i>Prérequis : disposer du programme</i></p> <p>L'objectif est de proposer au maître d'ouvrage un <b>montage financier</b> permettant d'optimiser les conditions de réalisation du projet.</p> <p>Il s'agit d'informer le maître d'ouvrage sur les financements possibles pour le projet, de l'aider à la constitution des dossiers de demande de subvention ou conventions et d'assurer un lien avec les partenaires financiers jusqu'à obtention des financements</p>
<p>- Préparation d'une consultation</p>	<p><i>Prérequis : disposer du programme</i></p> <p>L'objectif est de permettre au maître d'ouvrage de procéder au recrutement d'un maître d'œuvre (ou autre prestataire).</p> <p>La mission comprend une analyse du besoin au regard de la prestation attendue ; il s'agit aussi de situer les contraintes administratives, juridiques et financières pour définir les modalités de mise en concurrence. Elle reprend le programme et indique les spécificités qui pourront être exigées.</p> <p>Il s'agit de produire <b>le cahier des charges de consultation</b>, ainsi que les pièces administratives du marché ; la mission comprend une aide à la sélection des candidats ou à l'organisation d'un jury, à la sélection du prestataire et, enfin, une éventuelle mise au point du marché et une assistance pour la transparence et pour la traçabilité des choix.</p>
<p>- Assistance administrative à la gestion des marchés</p>	<p>L'objectif de cette prestation est d'assurer un <b>suivi des différents marchés</b> et conventions passés.</p> <p>La mission prend la forme d'une assistance pour la rédaction et la finalisation de conventions.</p> <p>Elle comprend une aide à l'établissement des ordres de service ou des décisions et à leur notification, une assistance pour la bonne fin des contrats, avenants, réception, DGD, avec la proposition éventuelle de mise en œuvre de mesures coercitives d'exécution des marchés, suivi du respect des délais.</p>
<p>- Avis sur production</p>	<p>L'objectif est d'assister le maître d'ouvrage pour la prise de <b>décisions dans le suivi de l'exécution</b> des prestations qu'il a commandées.</p> <p>Il s'agit d'une aide technique consistant à suivre et analyser les productions des prestataires.</p> <p>La mission conduit à la production de rapports, de fiches de relectures, de constats de bonne exécution des prestations jusqu'à la livraison et au bon achèvement des ouvrages.</p>
<p>- Assistance à maîtrise d'ouvrage</p>	<p>L'objectif consiste à porter une assistance générale au maître d'ouvrage, à caractère administratif, financier et technique, en vue de la définition et de la mise en œuvre optimale des moyens nécessaires à la réalisation de l'opération.</p> <p>Cette <b>mission complète d'assistance à maîtrise d'ouvrage</b> regroupe l'ensemble des missions ci-avant décrites :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le conseil et l'assistance à l'expression du besoin</li> <li>• les études de faisabilité</li> <li>• l'assistance à la définition du programme initial</li> <li>• l'assistance au montage financier et au recadrage de l'enveloppe financière prévisionnelle,</li> <li>• En phase élaboration du projet : la préparation d'une consultation</li> <li>• En phase travaux et réception des travaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ l'assistance administrative à la gestion des marchés</li> <li>○ l'avis sur production.</li> </ul> </li> </ul>
<p>- Aide administrative à la gestion de dossiers</p>	<p>La conduite d'une opération importante peut parfois être lourde à porter pour un maître d'ouvrage disposant de peu de moyens en personnel ; la demande au SDAIL peut alors dépasser les termes prévus par la convention initiale et porter sur l'organisation de nombreuses réunions, la rédaction des délibérations, de multiples reprises des livrables...</p> <p>Quand ce type de situation est constaté, il est proposé de conclure un avenant permettant de mettre en place une « aide administrative à la gestion des dossiers », conçue sur mesure en fonction des besoins du maître d'ouvrage.</p>

Ces interventions font l'objet, après acceptation de la proposition, d'une convention définissant précisément les conditions de réalisation.

**DEFINITION D'UNE PROGRAMMATION**

Le syndicat est en mesure d'assister le maître d'ouvrage dans la définition d'une politique et sa traduction sous la forme d'une programmation pluriannuelle de travaux.

Ce type de prestation peut notamment être mis en place dans des domaines comme le bâti vacant, les ouvrages d'art, l'entretien routier, la gestion des espaces naturels, l'équipement informatique ...etc.

De façon classique, cet accompagnement nécessite d'inventorier l'état du patrimoine, de préciser besoins, objectifs et moyens, de proposer plusieurs scénarios d'organisation et de programmation.

<b>Intervention</b>	<b>Contenu</b>
- Politique d'entretien des voies communales	<p>Après avoir défini l'ensemble des voies concernées, l'intervention passe par la visite de chacune des voies et la réalisation d'essais par le laboratoire routier départemental, puis par un échange sur les souhaits, les attentes et les besoins d'entretien.</p> <p>L'étude produite comprend le diagnostic général du réseau routier communal avec un détail voie par voie, une évaluation du coût de réfection globale des chaussées, des propositions de choix d'entretien et l'élaboration de deux ou trois scénarios pluriannuels de financement.</p> <p>Cette phase permet d'orienter le maître d'ouvrage sur le choix de la politique pluriannuelle d'entretien des chaussées qu'il veut conduire en fonction de son réseau et de ses capacités financières.</p> <p>Le scénario choisi est décliné sous forme d'une programmation opérationnelle, chaque tranche de travaux pouvant ensuite faire l'objet de l'accompagnement décrit dans les fiches « conduite d'une opération ».</p>
- Gestion du patrimoine de ponts et murs	<p>Cette mission d'assistance permet au maître d'ouvrage de définir les contours de sa politique de gestion de son patrimoine en ouvrages d'art :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le rappel des responsabilités de gestionnaire</li> <li>• la précision des acquis (recensements, classements pathologiques post ATESAT.... )</li> <li>• l'organisation possible : qui fait quoi, moyens ....</li> <li>• la définition d'une méthode de gestion</li> <li>• la hiérarchisation des priorités</li> <li>• le choix d'un scénario de programmation.</li> </ul> <p>Une visite détaillée périodique est souhaitable, une fréquence de 3 à 6 ans est conseillée pour la majorité des ouvrages</p>
- Mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics	<p>L'objectif est d'assister le maître d'ouvrage dans la conduite d'une étude de plan de mise en accessibilité (PAVE) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'élaboration du cahier des charges de consultation des bureaux d'études</li> <li>• l'aide à la sélection du prestataire et la mise au point du marché</li> <li>• le suivi et l'analyse des productions du prestataire</li> <li>• le choix des propositions à mettre en œuvre</li> <li>• l'adoption d'une programmation pluriannuelle</li> </ul>
- Schéma directeur système d'information et/ou infrastructure technique	<p>Après avoir défini le périmètre à faire évoluer (système d'information / infrastructure technique), le travail consiste à réaliser un état des lieux de l'existant, recenser les souhaits d'évolution et les besoins, réaliser un état de l'art sur les périmètres concernés, proposer des scénarios de mise en œuvre.</p> <p>Après le choix d'un scénario, une programmation peut être proposée pour la mise en œuvre du schéma directeur, puis une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la concrétisation des projets.</p>

Ces interventions font l'objet, après acceptation de la proposition, d'une convention définissant précisément les conditions de réalisation.